

Le BI&F Magazine

Portrait d'un Magnésien

« Antoine Thébault évoque avec passion son métier, son entreprise »

>>> page 6

Le saviez-vous ?

«L'école de Magné a 50 ans ! »

>>> page 14



SOMMAIRE

Vous y étiez.....	3
Rétrospectives.....	4
Portrait d'un Magnésien.....	6
Espace d'expression de la liste minoritaire.....	8
Informations.....	9
Le saviez-vous ?.....	14
Agenda.....	16



ÉDITO DU MAIRE

Les communes... Heureusement !

Les communes... Heureusement ! Tel était le thème du 106ème congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France.

Loin de relever du hasard, le choix de ce thème était en parfaite

adéquation avec la période de trouble politique et institutionnel que traversent la France et de nombreux autres pays. Dans un contexte de crise, les communes ont toujours fait preuve de résilience et se sont toujours révélées comme un pôle de stabilité et un modèle à plusieurs titres ; par les actions qu'elles conduisent, par leur capacité d'investissement favorable à l'économie mais aussi par leur gestion, contraintes qu'elles sont de faire toujours plus avec moins, tout en respectant l'équilibre de leur budget. Elles font fonctionner les services publics au quotidien, portent des projets concrets qui améliorent le cadre de vie des habitants et donnent un sens à l'action publique. Les débats qui ont eu lieu ont montré que, **heureusement les communes agissent.**

Grâce à un engagement quotidien, elles agissent pour faire vivre les libertés locales au service des citoyens, notamment par la fourniture de services publics de qualité. Elles agissent pour renforcer la cohésion sociale par les politiques d'inclusion et d'aide sociale aux plus vulnérables, par la gestion des services de restauration scolaire, par l'adaptation des services publics aux besoins des habitants. Elles agissent aussi pour relever les défis de la transition écologique par la mise en place de mesures d'adaptation au changement climatique, la maîtrise de l'urbanisme et de l'aménagement. Mais pour que nos communes conservent leur capacité d'agir, le congrès a réaffirmé la nécessité de décentralisation des décisions pour plus de liberté et de responsabilité locales.

Malheureusement, cette liberté d'agir localement est gravement menacée par la diminution des recettes et les prélèvements de plus en plus nombreux effectués par l'État sur leur budget afin de réduire la dette abyssale dont il est le seul responsable. Des recettes qui diminuent ce sont inévitablement, certains projets qui devront être, au mieux différés, voire abandonnés.

Malgré cela, grâce à une gestion rigoureuse et responsable, votre maire et vos élus ont à coeur de poursuivre jusqu'au bout la réalisation du programme que vous leur avez confié en 2020.

Après la construction de la Maison de santé, divers travaux d'aménagement, la dernière partie du mandat sera consacrée à la finalisation du parc paysager de loisirs, à la construction du village seniors et au lancement du programme pluriannuel de rénovation énergétique de nos bâtiments publics, salle polyvalente, groupe scolaire et salle omnisports qui sont aujourd'hui de véritables passoires énergétiques.

Cependant, la morosité de ce contexte national et international ne doit pas nous faire oublier les fêtes de fin d'année, un moment magique de rassemblement familial et de cohésion sociale.

Je vous souhaite donc de très belles fêtes pour vous et vos proches et j'aurai grand plaisir à vous retrouver pour la cérémonie des vœux, vendredi 17 janvier à 18H30, à la salle polyvalente.

Votre maire, Gérard Laborderie



De gauche à droite et de haut en bas :

- **16/06/2024** - Repas champêtre (*Club des loisirs*)
- **02, 09, 16, 23 et 30/07/2024** - Théâtre d'impro « On se marre dis » (*La GDI*)
- **05/07/2024** - Festival sur la Comète (*Alunissons*)
- **07/07/2024** - Pèlerinage Sainte-Macrine (*Comité de sauvegarde de la chapelle Sainte-Macrine*)
- **13/09/2024** - Apéro-concert de rentrée (*FC Venise Verte*)
- **13/10/2024** - Randonnée et pique-nique dans les

marais de Magné (Une école pour Kibur)

- **16/10/2024** - Inauguration de l'arrêt minute et de l'espace « Samuel Paty et Dominique Bernard » devant le groupe scolaire « Les Hirondelles »
- **19/10/2024** - Boum d'Halloween (*APE*)
- **20/10/2024** - Conférence Histoire de la navigation fluviale sur la Sèvre (*Lire et délire*)
- **11/11/2024** - Commémoration du 11 novembre 1918
- **17/11/2024** - Le chœur Y'en a marre (*Lire et délire*)

INAUGURATION DE L'ESPACE SAMUEL PATY ET DOMINIQUE BERNARD ET DE L'ARRÊT MINUTE



Le précédent Conseil municipal des enfants avait évoqué la sécurité et l'aménagement du parking du groupe scolaire « Les Hirondelles ». La municipalité a donc fait le choix de créer une voie sécurisée en sens unique permettant aux parents de déposer et reprendre leurs enfants en toute sécurité. L'aménagement est aujourd'hui finalisé, l'abri-bus a été déplacé du côté de la voie piétonne.

L'équipe municipale a choisi de dénommer ce lieu « Espace Samuel Paty et Dominique Bernard », une plaque commémorative y a été installée et un arbre de la laïcité y a été planté. Un hommage leur a été rendu lors de l'inauguration de cet aménagement le 16 octobre 2024, date anniversaire de l'assassinat de Samuel Paty.



PREMIER PRIX LITTÉRAIRE DÉCERNÉ PAR LES JEUNES LECTEURS

Depuis 2016, tous les enfants du groupe scolaire « Les Hirondelles », de la maternelle au CM2 votent pour leur livre préféré.

Chaque classe vient, trois fois dans l'année, à la médiathèque. Les enfants sont accueillis par Pascale et trois bénévoles qui viennent lire et faire découvrir la médiathèque.

Trois albums par classe sont proposés autour de différents thèmes comme l'entraide, la solidarité, le courage, la solitude, le deuil, l'écologie, les écrans, la maladie, la pauvreté, la guerre, les réfugiés, la confiance en soi, l'affirmation de soi, la nature, les

animaux, le handicap, la liberté, le respect des autres etc.

Certains sujets peuvent être graves ou sérieux mais il y a toujours un album « rigolo » pour faire aimer lire. Après vingt minutes de lecture, les enfants participent à un temps d'échange, de questions et de



remarques qui permet de s'écouter et de s'ouvrir aux autres.

Le 4 juin 2024, les enfants sont venus à la mairie, voter pour leur livre préféré. Le vote s'est déroulé dans les mêmes conditions que des élections officielles.

Chaque enfant a déposé son enveloppe dans l'urne après être passé par l'isoloir et a ensuite signé la feuille d'émargement.

Ils ont également participé au dépouillement et ont reçu un diplôme pour leur participation au concours de jeune lecteur.

OPÉRATION RAMASSAGE DES DÉCHETS

Au cours de l'année, le Conseil municipal des enfants s'est soucié de l'environnement, de la propreté, du tri et du recyclage des déchets.

Les enfants ont également réfléchi à « comment moins et mieux consommer » et « limiter le gaspillage ».

rassemblées à l'espace Festiv'été et dispersées en petits groupes pour « une chasse au trésor » un peu particulière.



Le 14 septembre 2024, ils ont invité les écoliers, leurs parents, leurs amis et les Magnésiens qui le souhaitent à participer à une matinée « Nettoyons notre village ».

Une trentaine de personnes se sont

Très consciencieusement, adultes et enfants ont collecté mégots, cannettes, bouteilles, barquettes et bouteilles en plastique, emballages, papiers etc.

Malgré cela, nous avons pu constater que les espaces sont relativement propres. Chaque semaine, un agent municipal sillonne notre village pour l'entretenir au mieux.

LES TRAVAUX



» ZAC Habitat

L'ensemble des travaux d'aménagement pour la signalisation et la signalétique sont terminés.

Les panneaux routiers aériens et les marquages routiers au sol ont été installés pour la circulation dans la ZAC habitat.

Les plaques de désignation des rues ainsi que les éclairages publics ont également été mis en place.

» ZAC Commerces et services

Le cabinet d'étiopathie situé actuellement place de l'église va déménager dans la ZAC début janvier 2025.

À cet effet, les aménagements extérieurs nécessaires à son installation ont été effectués, notamment un revêtement des allées de circulation en enrobé.



» Route de Tout-y-Faut

Une entrée accessible aux personnes à mobilité réduite a été réalisée.



« Antoine Thébault évoque avec passion son métier, son entreprise »

Ce n'est qu'à l'approche de la quarantaine, que ce Magnésien décide de rejoindre le Groupe Industriel Familial « THEBAULT », leader du bois contreplaqué en France, dans le top 5 des fabricants européens, implanté depuis 1953 à MAGNÉ.



Antoine, 3^{ème} génération de la famille THEBAULT, est né à Niort un 10 avril 1979. Fils de Jean-Charles et de Martine, petit-fils du fondateur de cette entité connu et reconnu « Jean » qui fut aussi maire de Magné « 4 mandats de 1971 à 1995 ». Il partage son enfance entre Saint-Liguairie et Magné.

Un Groupe qu'il dirige avec passion, fervent et rigueur, composé à 100 % de capitaux familiaux et qui participe activement à l'activité sociale et économique des communes⁽¹⁾ dans

lesquelles il est implanté.

Vous avez repris les rênes de l'entreprise voilà 5 ans, quel était votre parcours au préalable ?

Après des études à l'École Supérieure d'Ingénieurs des Travaux de la Construction, à Paris, j'intègre le Groupe Eiffage, puis NGE. 14 années dans les Travaux Publics, à gravir les échelons avec toujours,

comme objectif, être un jour, chef d'entreprise, sans pour autant, me projeter dans l'entreprise familiale. Je n'avais d'ailleurs jamais voulu y travailler l'été, afin d'éviter de me sentir « le fils à et de.. », préférant d'autres employeurs.

Et pourtant ?

En effet, à la veille d'être nommé directeur régional, je m'intéresse à l'entreprise familiale, ses process, ses finances, rencontre l'équipe commerciale, pars

découvrir l'exploitation forestière, accompagne mon père dans ses journées, je m'imprègne de l'entreprise.

Je passe un entretien d'embauche, comme tout un chacun, face à mon père et mes deux oncles, Benoît et Henri-Jean, car il me fallait être crédible par mon parcours, mon niveau, mon expérience, mes motivations, ma vision. Le nom ne suffit pas et n'est pas gage de compétences.

Vous hésitez de nouveau ?

En fin d'année 2015, j'annonce que je ne viens plus, craignant la monotonie dans l'activité de cette industrie, d'autant qu'il y avait toujours dans la balance mon avancement dans le BTP.

En début d'année suivante, je me fais le reproche de ne pas faire le pas, je décide de me lancer dans le grand bain, et je commence par une formation à l'AFPA en électricité, hydraulique, pneumatique, automatisme et mécanique. Une formation sur le site de Solférino, pour me familiariser avec le process du contreplaqué, devenir bilingue français-contreplaqué dans ce langage de la production, en évoluant à tous les postes pendant 7 mois.

Je prends la direction du site suite au départ de mon oncle, de janvier 2017 et ce jusqu'en 2019, tout en suivant en parallèle le lancement du site de Bois Déroulés de Champagne avant de rejoindre Magné, l'été 2019.

Mes périodes d'essai dans le pin maritime et le peuplier m'ont aidé à me sentir prêt à prendre la relève, l'envie est là, je prends du plaisir.

Vous renforcez votre politique de diversification des essences déroulées ?

Après l'okoumé du Gabon, le peuplier de l'Ouest et Nord-Est de la France, le pin maritime de toute la façade Atlantique, nous allons, fin 2025, dérouler du sapin d'Auvergne (essence en quantité abondante). Tous nos produits sont éco-certifiés PEFC et FSC.

Fin 2025, ouvrira donc le site de Lempdes-sur-Allagnon en Haute-Loire, notre 6^{ème} usine, et notre plus fort investissement depuis 70 ans, symbole de notre foi en l'avenir et dans un nouveau produit, le LVL⁽²⁾. C'est pour nous, une volonté de combler le manque d'offre en matériaux biosourcés dont souffre le monde de la construction. Ainsi grâce à ce produit technique, performant et frugal en terme de consommation de bois, nous prendrons notre part dans la lutte contre le changement climatique.

Nous deviendrons ainsi les seuls en Europe à fabriquer et proposer des panneaux bois à partir de 4 essences.

Vous avez tous un rapport viscéral à votre entreprise ?

Mon grand-père parlait

d'« entrepreneuriat ». En 1936, suite au décès de son père, tous les membres de la famille ont leur trajectoire de vie modifiée, il faut sauver l'affaire familiale de commerce de graines et continuer de faire vivre la famille.

J'admire dans l'histoire dont j'hérite, la manière dont mon grand-père, mon père et mes oncles ont réussi à la dynamiser et aller toujours de l'avant. Mon père et mes deux oncles ont formé un trio efficace, performant, complémentaire, permettant ainsi le développement de notre Entreprise. Nous aimons ce que nous faisons, nous, descendants d'un marchand de graines. Nous mettons un point d'honneur à investir dans les territoires de notre Pays, et si en 1997 nous avons décidé d'investir au Gabon, c'était avant tout pour préserver l'usine de Magné, qui sans cela aurait rencontré des difficultés. Nous sommes ainsi faits, que cette ligne de conduite, s'apparente à une mission.

La vie d'une entreprise industrielle est faite de ces moments qui nous transcendent et où l'on a des choix à faire, avant de décider et de s'engager dans la grande compétition. Depuis 55 ans nous intervenons sur un marché très concurrentiel, avec face à nous des pays qui n'ont pas le même jeu de cartes en main. Et puis nous croyons dans les vertus du travail et du collectif .

Ce « succès » n'aurait en effet pas été possible sans les équipes formidables qui par le passé nous ont accompagnés et nous entourent

aujourd'hui. Nous leur en sommes très reconnaissants.

Diriger mais aussi s'entourer ?

J'ai mis beaucoup d'énergie à construire l'équipe qui m'entoure aujourd'hui, car je ne pouvais avancer seul, sans une telle complémentarité de compétences, d'expertises. Entouré de cette équipe, de l'ensemble des collaborateurs dans les usines, de mon père, et de mon oncle Benoît, je regarde sereinement l'avenir tout en restant humble, car rien n'est acquis définitivement.

Avec un effectif de 400 employés, nous intégrons dans nos lignes des nouvelles technologies pour être plus productifs mais aussi pour nous adapter à la ressource et au marché. Nous investissons dans le but d'améliorer la sécurisation de toutes nos usines et rendre aussi le cadre de travail de nos collaborateurs plus agréable.

Mais Antoine le rappelle « tout est fragile, tout peut aller vite, rien n'est jamais acquis , le plus important est la pérennité de l'entreprise et de ses emplois ».

Père de 5 enfants, une épouse pharmacienne, Antoine est aussi le président de la Fédération des Industries du Bois de Nouvelle Aquitaine (FIBNA) et membre de l'Union des Fabricants des contreplaqués (UIPC).

Antoine n'oublie pas les paroles de son grand-père, quelques jours avant son décès. Ce dernier récite à ses enfants réunis autour de lui, la fable de Jean De La Fontaine

« le laboureur et ses enfants ». Une morale, axée sur la valeur du travail que chaque parent doit laisser à sa descendance comme l'héritage le plus sûr « gardez-vous leur dit-il de vendre l'héritage que nous ont laissé nos parents, le travail est un trésor ».

FOCUS : Thebault or Thébault ?

Comme on peut le remarquer, on évoque le Groupe THEBAULT, on parle de Antoine Thébault. Un logo réalisé en bois exotique fait apparaître l'appellation commerciale « tébo » dans l'entrée des bureaux, alors qu'en est-il de l'orthographe exacte ?

Un sujet toujours à l'ordre du jour dans le clan familial. Beaucoup sont toujours dans l'incertitude de savoir s'il faut un accent aigu sur le « e ». Il leur a fallu trancher, à la veille

de la sortie du livre sur l'histoire de cette Entreprise. 3 voix contre l'accent, et 2 pour, soit une courte majorité qui permet d'entretenir le doute. Le patronyme Thebault dont il est fait état tout au long de ce livre exceptionnel, ne comporte pas d'accent sur le « e ».

Il est certain, rappelle Antoine, qu'en matière de communication professionnelle, l'accent fluidifie la prononciation de notre nom, ainsi qu'en atteste le logo « Tébopano ». Comme l'a dit mon grand-père « cela sonne mieux ».

Ce débat qui n'amuse que nous, continuera d'alimenter nos réunions familiales et c'est bien ainsi.

⁽¹⁾ Sites à Sauzé-Vaussais (cp pin maritime), Solférino dans les Landes (cp pin maritime), Marigny-le-Chatel en Champagne (placage peuplier), Bussac-Forêt en Charente-Maritime (exploitation forestière), et au Gabon à Owendo (placage okoumé).

⁽²⁾ Le LVL (Laminated Veneer Lumber) tout comme le contreplaqué est fabriqué par assemblage de placages, obtenus par déroulage de grumes de bois. Son application principale est la construction bois en général. L'usine emploiera 80 personnes.

ESPACE D'EXPRESSION DE LA LISTE MINORITAIRE

Taxe foncière : Magné dans le top 15 des communes les plus taxées des Deux-Sèvres

Sur les 256 communes du département :

Seul 18 % (46 communes) ont augmenté leur taux, dont 5 de plus de 2 points

28 ont un taux supérieur à 40 % (Bressuire, Parthenay...)

Magné en optant pour la plus forte augmentation avec ses 3.34 points atteint un taux d'imposition de 43.46 %.

Nous souhaitons préciser qu'il nous est alloué seulement 900 caractères pour notre espace d'expression ce qui ne nous permet effectivement pas de rentrer dans les détails.

En outre si Monsieur le Maire a l'opportunité de prendre connaissance de notre article plusieurs semaines avant sa publication, tel n'est pas notre cas. Nous découvrons donc sa réponse lors de la diffusion du Bief au même titre que tous les Magnésiens.

Nous vous souhaitons de très belles fêtes de fin d'année.

Bonnes vacances à tous,

Bernard Adam, Véronique Andreu, Nathalie Marret

FERMETURE DU RÉSEAU TÉLÉCOM CUIVRE

Une grande page de l'histoire des télécommunications est en train de se tourner.

Pendant plus de cinquante ans, le réseau cuivre a accompagné les Français dans leurs communications. D'abord réservé à la téléphonie, il a ensuite permis la généralisation de l'Internet haut débit, grâce à l'ADSL. Arrivé en fin de vie, le réseau cuivre est amené à fermer et à être remplacé par la fibre optique (ou d'autres technologies pertinentes). Face à l'accélération des usages numériques et aux besoins croissants en connectivité, le réseau historique en cuivre a en effet atteint ses limites. Les réseaux en fibre, déployés massivement partout en France par les opérateurs et les collectivités locales dans le cadre du Plan gouvernemental France Très Haut Débit, permettent de mieux répondre aux enjeux numériques d'aujourd'hui et de demain.

Dans ce contexte, Orange (anciennement dénommé « France Telecom ») a annoncé dès 2019 sa volonté de fermer progressivement le réseau télécom cuivre, dont il est le propriétaire.

Les services utilisés au quotidien (appels téléphoniques, Internet, TV, VOD, streaming, services spéciaux, etc.) seront désormais assurés par d'autres réseaux, en premier lieu la fibre optique dont le déploiement s'achève sur notre commune. Si vous souhaitez uniquement conserver

une ligne de téléphonie fixe, il n'est pas nécessaire de vous abonner à Internet ou à la télévision. Vous pouvez choisir, parmi les offres de plusieurs opérateurs, le service le plus adapté à vos besoins et le tarif d'abonnement le plus avantageux.

Le réseau cuivre support historique des services de téléphonie fixe et d'Internet (ADSL, vDSL, etc.) sera définitivement fermé à Magné en janvier 2028.

Si vous êtes toujours connecté à ce réseau, vous devez vous préparer à vous connecter à la fibre pour éviter une coupure de vos services à cette date. Si vous ne savez pas si vous êtes connecté à ce réseau, vous pouvez vérifier sur votre facture et/ou prendre contact avec votre opérateur.

Qui est concerné ?

Si vous êtes toujours connecté au réseau télécom cuivre, vous êtes concerné :

» que vous soyez un particulier, une administration publique, une association, un professionnel ou une entreprise ;

» si vous utilisez un service de téléphonie fixe ou Internet, TV, Vidéo à la Demande (VOD), streaming, services spéciaux, etc. ...

Si tous vos services vous sont déjà fournis via la fibre optique par votre (vos) opérateur(s), vous n'êtes pas concernés par les conséquences de

cette fermeture. En cas de doute, n'hésitez pas à contacter le ou les opérateurs de vos services de télécommunications fixes.

Que devez-vous faire pour continuer à bénéficier de vos services ?

Il vous appartient d'anticiper et de préparer cette transition afin de continuer de bénéficier de vos services (téléphonie fixe et/ou Internet et/ou TV et/ou autres usages spécifiques) après janvier 2028. Vous devez, si cela n'est pas déjà fait, vous rapprocher de votre opérateur actuel ou de l'opérateur de votre choix pour faire le point sur vos besoins et souscrire une offre sur le réseau fibre ou toute autre solution alternative. Si vous n'avez aujourd'hui qu'un service de téléphonie fixe et que vous souhaitez conserver uniquement ce service et ne pas avoir accès à Internet, cela est tout à fait possible sur le réseau fibre.

Votre opérateur vous a peut-être déjà contacté à ce sujet, ou pourrait le faire prochainement. Veillez à prendre attention à ces communications. **Assurez-vous également d'être bien en contact avec votre opérateur** : des opportunistes pourraient profiter de cette opération pour au mieux vous proposer des prestations inutiles ou superflues, au pire tenter de vous escroquer.

URBANISME

Depuis le 8 février 2024, le règlement du nouveau Plan Local d'Urbanisme intercommunal Déplacement (PLUi-D) est applicable sur l'ensemble des communes de Niort Agglo.

Les dispositions générales du PLUi-D, énumèrent les règles et prescriptions en matière de :

- » aspect extérieur d'un bâtiment (qualité architecturale, toitures, clôtures) ;
- » stationnement ;
- » connexion aux réseaux (pluviales, usées, potable, électricité, télécom, voirie).

La commune est divisée en zones (UA, UB, UE, UX, A, N, 1AUH) qui se différencient par leurs vocations et leurs caractéristiques. Les règles spécifiques à chaque zone traduisent les bonnes pratiques pour permettre la meilleure insertion de la nouvelle construction au sein de la trame existante.

Elles concernent :

- » les usages des sols et les destinations et sous-destinations autorisées ou exclues ;
- » les règles d'implantation de la construction (recul par rapport à la

voie, aux limites séparatives...) ;

- » les règles de gabarit (hauteur, extensions autorisées...).

De ce fait, tous travaux d'aménagement, construction, extension ou modification, de démolition de bâtiments, selon leur nature et/ou situation sont soumis à diverses autorisations, en application du règlement ci-dessus :

- » déclaration préalable de travaux (DP) :

- * extension du pavillon < 40 m²,
 - * garage, préau, carport < 20 m² ;
 - * abri de jardin ou abri bois < 20 m² ;
 - * pergola < 20 m² ;
 - * réfection de toiture ;
 - * édification d'un mur de clôture ou d'une clôture grillagée ;
 - * création d'une piscine ;
 - * pose de panneaux photovoltaïques en toiture ;
 - * changement des fenêtres et volets ;
 - * création / modification d'une ouverture ;
 - * ravalement de façade.
- » permis de construire (PC) :
 - * construction > 40 m² ;
 - * garage indépendant > 20 m².

- » permis de démolir (PD)

* toutes démolitions totales ou partielles.

- » permis d'aménager (PA) :

* division parcellaire > 2 lots ;

* création d'un lotissement.

- » autorisation de construire, d'aménager, de modifier un Établissement Recevant du Public (AT) :

* création ou modification d'un commerce ;

* changement de destination (bâtiment).

Le non-respect de ces procédures peut avoir des conséquences graves pouvant aller jusqu'à des amendes, des poursuites judiciaires et/ou démolition des travaux effectués.

La solution pour éviter tout ennui ultérieur est de se renseigner préalablement en mairie avant tout commencement de travaux.

Tél. : 05 49 35 15 91

Courriel : urbanisme@ville-magne.fr

PRÉVENTION CONTRE LES TERMITES



Par arrêté préfectoral en date du 17 octobre 2024, l'ensemble du territoire communal est porté en zone contaminée par les termites ou susceptible de l'être à court terme. Ainsi en cas de vente d'un immeuble, le diagnostic devient obligatoire. Toute construction neuve ou extension doit être protégée contre

l'action des termites (barrières ou dispositif).

De plus, dès que vous avez connaissance de la présence de termites dans un immeuble bâti ou non, l'occupant ou le propriétaire doit le déclarer en mairie soit par recommandé soit contre récépissé.

LES AVANCÉES DU « JARDIN QUI BOURDONNE » DE MAGNÉ



Comme exposé dans le précédent Bief Magazine, la commune de Magné a acquis, au cœur de notre village, un ensemble remarquable, composé d'une habitation (la villa de la Pichonnerie, récemment revendue), de dépendances bâties (cédées aussi) et d'un parc. Ce dernier a été divisé en une parcelle constructible à vendre d'environ 750 m² pour l'équilibre financier du projet et en un îlot de fraîcheur de plus de 2 000 m² pour agrémenter le centre bourg. Pour travailler sur ce nouveau parc public, la municipalité a été retenue pour un financement partiel dans le cadre du programme « Mon jardin qui bourdonne » piloté par le Parc naturel régional du Marais Poitevin. Afin que le projet s'inscrive dans le temps et dans la vie de la commune, des animations pour le grand public et les scolaires sont proposées.

Les premiers ateliers

Les ateliers de réflexion ont commencé le 6 juillet 2024, animés par Angèle Lorient et Jordane Ancelin, toutes 2 chargées de projet au Parc.

Le 1^{er} atelier, réunissant une dizaine de bénévoles, a été l'occasion de rappeler le contexte du projet :

- » informations concernant ce projet s'inscrivant dans le programme européen de préservation des abeilles sauvages (Life Wild Bees) ;
- » rappel des règles du projet et rétroplanning ;
- » rôle des différents acteurs du projet.

Lors de ce 1^{er} atelier, le diagnostic du jardin a donné lieu à l'identification des éléments suivants : présence de haies, ancien poulailler, ancienne mare, plantes nectarifères, pierres de taille au sol... Ce fut l'occasion ensuite de recueillir les envies des participants sur l'espace du jardin : espace fleuri, gîte pour la faune, lieux de convivialité, signalétiques pour communiquer...



Atelier du 6 juillet 2024

Le 2^{ème} atelier s'est quant à lui déroulé le lundi 23 septembre, il a réuni 11 personnes qui se sont réparties dans 3 sous-groupes pour travailler sur :

- » l'organisation du jardin ;
- » les plantations à réaliser ;
- » la restauration de la mare et le planning.

Des cheminements ont été imaginés, une haie fruitière, des plantations d'essences grimpantes... Un espace

à l'entrée du parc sera consacré au stationnement pour les habitants souhaitant se rendre dans les commerces à proximité. Une entrée piétonne sera créée côté rue Pierre l'Homme pour accéder directement au parc.

Les échéances à venir

Des travaux de bénévoles et d'agents municipaux ont commencé au mois de novembre (nettoyage de la mare, restauration de l'ancien poulailler, coupe des bambous, etc.), d'autres travaux auront lieu en décembre (creuser plus profondément la mare, arracher les racines des bambous, tracer les cheminements...). Malheureusement, le majestueux séquoia du parc a été victime de la foudre dans la nuit du 31 août, il a subi des dommages irréversibles.

Une réflexion collective sera menée pour trouver comment l'intégrer dans l'aménagement global pour que le souvenir de cet arbre remarquable et emblématique trouve toute sa place dans le « jardin qui bourdonne » de Magné. D'autres temps participatifs auront lieu en mars / avril notamment avec les bénévoles et les jeunes du centre socioculturel. Les élèves de CM1 et CM2 seront informés du projet. **L'inauguration devrait avoir lieu courant juin 2025.**

Pour rappel, le Parc naturel du Marais poitevin finance, grâce aux subventions, 80 % des coûts du projet (création du jardin, aménagements, animations) pour un budget global de 5 000€. Les 20 % restant seront à la charge de la collectivité.

LE PATRIMOINE DE MAGNÉ INVENTORIÉ



Réalisé par le Centre vendéen de recherches historiques (CVRH), avec le soutien de la Région Nouvelle Aquitaine, l'inventaire du patrimoine culturel des communes riveraines de la Sèvre Niortaise concerne Magné depuis l'été 2024. L'étude, commencée en 2016 et qui s'achève

par cette commune, a pour objectif de mieux connaître le patrimoine afin de mieux le valoriser (conférences, livre...). L'opération consiste à recenser et étudier les paysages, l'habitat, les bâtiments religieux, les fermes,

les objets mobiliers, les ouvrages hydrauliques...

À Magné, l'étude se concentre sur une zone d'un kilomètre à partir de la Sèvre, englobant notamment le bourg et une grande partie de l'ancienne île de Magné, sans omettre les éléments majeurs qui

se trouvent ailleurs sur le territoire communal.

Chacun des éléments étudiés (grâce à l'observation sur le terrain, les témoignages recueillis et les recherches dans les archives) fait l'objet d'un dossier documentaire illustré qui sera accessible à tous en mairie et sur internet (histoire-vendee.com et patrimoine-nouvelle-aquitaine.fr) où l'on peut dès maintenant explorer le patrimoine des communes déjà inventoriées.

Yannis Suire

Conservateur du patrimoine

Directeur du CVRH

Contact : cvrh@wanadoo.fr ;

02 51 47 74 49

LES TRANSPORTS SOLIDAIRES

L'association des transports solidaires à été créée à Coulon en 2019 et a été interrompue en 2020 en raison de la Covid. En décembre 2021, le service reprend et est étendu à la commune de Magné. En avril 2022, la gestion est confiée au Centre Social et Culturel du Marais.

Le service des transports solidaires est une solution pour améliorer le quotidien, lutter contre l'isolement, favoriser les moments d'échanges et de convivialité. Il est accessible à toute personne qui ne peut pas conduire ou ne dispose pas de moyen de locomotion.

Le transport est assuré par des chauffeurs bénévoles qui utilisent leur propre véhicule. Ils accompagnent les personnes souvent âgées avec respect et bienveillance.

Le partenariat avec la Maison de santé est également très apprécié des professionnels de santé. Ces accompagnements permettent de limiter les visites à domicile des médecins qui peuvent alors recevoir plus de patients.

Les besoins ne cessent de croître.

Les chauffeurs ont parcouru :

- » 1 200 km en 2022 ;
- » 3 400 km en 2023 ;
- » 5 600 km en 2024 (au 29/11).

Ce qui représente environ 280 déplacements et 350 heures de bénévolat.

La majorité des accompagnements sont pour des rendez-vous médicaux (192), EHPAD (25), courses (18), coiffeur, pédicure, esthéticienne (13) administratif (6), visite à des proches (5).

Les principaux trajets sont sur Niort, Magné, Coulon, Benet, Bessines, Frontenay-Rohan-Rohan.

Pour bénéficier des transports solidaires, il faut s'adresser au Centre social (05 49 35 99 90) et souscrire une adhésion de 10 euros par personne ou 17 euros pour les familles. Michèle BAUDOIN, référente sur Magné vous rencontrera pour votre inscrire et vous expliquer le fonctionnement.

Pour réserver un transport, il suffit d'appeler le CSCM 3 jours à l'avance. L'horaire est situé entre 8 h et 18 h. Le tarif est 0,40 € du km (la distance est calculée à partir de l'adresse du chauffeur) et le règlement de la course se fait directement auprès de lui.

Paroles de bénéficiaires

« Heureusement que vous êtes là, je ne sais pas comment je ferais sans vous. »

« Des chauffeurs toujours ponctuels et très gentils. »

« J'ai enfin un peu de temps pour moi et je suis rassurée que mon mari soit accompagné par des personnes bienveillantes. »

« C'est vraiment très agréable et j'ai même sympathisé avec certains chauffeurs. »

« C'est difficile de perdre son autonomie. Heureusement que vous vous êtes là pour que je puisse continuer à faire mes courses. »



Paroles de chauffeurs

« J'aime rendre service, avoir des contacts, servir à quelque chose. Il faut parfois savoir dire NON, j'apprends. »

« J'aime le contact avec les gens, rendre service, c'est agréable et tout se passe bien. »

« J'aime rendre service, être à l'écoute et partager des moments de convivialité. »

« Je suis à la retraite, j'aime m'occuper, voir des gens et discuter. »

« J'aime me rendre utile, j'apprécie le contact et c'est très enrichissant. »

« J'avais peur de prendre la place des professionnels mais ce n'est pas le cas. J'aime la convivialité et faire plaisir. »

« Je suis nouvellement arrivée et jeune retraitée. J'ai besoin de rester dans le monde actif, de rendre service, de rompre la solitude des personnes âgées qui aiment parler et être accompagnées. »

Si vous avez du temps et envie de partager de belles expériences, venez rejoindre notre équipe de 13 chauffeurs bénévoles.

Contact : Michèle BAUDOUIN : 06 77 73 59 69

CSCM : 05 49 35 99 90

BIENTÔT 16 ANS ? IL EST TEMPS DE SE FAIRE RECENSER !

Où ? Tu dois te rendre à la Mairie de ton lieu de résidence.

Comment ? Avec ta carte nationale d'identité ou ton passeport, ton livret de famille et un justificatif de domicile.

Pourquoi ? À l'issue de ton recensement, tu seras convoqué pour effectuer ta JDC (Journée Défense et Citoyenneté).

À l'issue de ta JDC, un certificat de participation te sera délivré. Il te sera utile pour t'inscrire à des examens (BEP, CAP, baccalauréat...) et concours (grandes écoles, entrée dans la fonction publique...). Il est également exigé pour passer le permis de conduire. Il est nécessaire de te faire recenser même dans le cas du SNU (Service National Universel).

Tu as 3 mois pour te faire recenser auprès de ta Mairie dès 16 ans, afin de respecter le délai légal.



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



L'ÉCOLE DE MAGNÉ A 50 ANS !

Jusqu'en 1973, l'école se situait Grande Rue, dans des bâtiments vétustes d'un autre âge. Les carreaux tombaient, on ne pouvait plus ouvrir certaines fenêtres, la cantine servait tout le temps la même chose ; et notamment des œufs durs et des épinards tous les vendredis. Les repas se faisaient alors sur la cuisinière à mazout, quand elle fonctionnait... et les classes étaient chauffées avec un vieux poêle à bois...

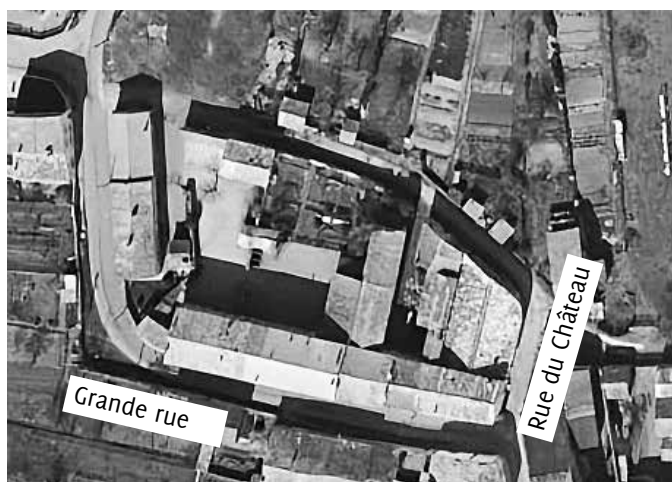


Photo aérienne de l'ancienne école (avant 1974)

Quel plaisir que d'écouter monsieur Jean Ducros évoquer avec passion ses souvenirs de directeur de l'école des garçons de l'époque. En 1971, il prend part à la campagne électorale pour la construction d'une nouvelle école.

Le site retenu pour construire ce nouveau groupe scolaire faisait parti d'un grand ensemble de terrains destinés à la



Photo de classe CM1-CM2 1971-1972 (ancienne école)

salle polyvalente actuelle, l'ancienne poste et à de nombreuses habitations nouvelles (quartier Briéserie-Nolivet) dans une volonté municipale de développer la commune.

C'est en 1974, sous son impulsion et celle de Jean Thébault, alors maire de Magné, que les bâtiments scolaires flambant neufs ont été inaugurés le 14 septembre de cette année là. Cette nouvelle école sera l'une des deux plus importantes du département pendant plusieurs décennies, on comptera jusqu'à presque 400 élèves entre la maternelle et le primaire.



Photo des enseignants de la nouvelle école

De 1974 à 1990, l'augmentation de la population de Magné était telle (1982, 2300 Habitants ; près de 3000 en 1989) que les structures scolaires étaient en surcharge (31 élèves par classe) et insuffisantes pour répondre à la demande des familles.

Pour faire face à cet afflux d'élèves, des agrandissements ont alors été réalisés en 1991 pour accueillir de nouvelles classes et une nouvelle cour avec une grande verrière... Il y avait alors, par exemple 6 classes de maternelle avec 155 enfants et 9 classes de primaire avec 231 enfants en 1992-1993. On pouvait compter jusqu'à 28 enfants par classe.

En 1992, la bibliothèque de l'école commençait à vivre ; elle avait ses murs roses, ses meubles gris. Elle se



Reconstitution en 1980 d'une ancienne classe à la salle polyvalente

composait de 250 volumes installés par les parents d'élèves. « L'opération-gâteaux » qui avait permis de constituer le fond de départ, avait été renouvelée l'année suivante avec l'espoir que l'enthousiasme des pâtisseries et de leurs clients soit toujours au rendez-vous...

En 1997, un projet ARVEJ (Aménagement des Rythmes de Vie des Enfants et des Jeunes) était créé avec la contribution des enseignants, du centre socioculturel, des bénévoles d'associations et de « jeunesse et sport ». Cet outil permettait aux élèves de découvrir des sports (judo, billard, taekwondo, sport collectifs, escalade, tennis de table, danse, ...), des activités culturelles (théâtre, échecs, anglais, allemand, ...) et des activités manuelles (peinture sur soie, dessin, modèle réduit...) afin de leur faire découvrir les activités praticables hors du temps scolaire.



Photo de classe CM1-CM2 1976

La diététique est entrée à l'école en 2002, la semaine du goût apparaît, et le manger bon devenait la règle... Le restaurant scolaire a été réhabilité en 2004 avec l'agrandissement et la modernisation de la cuisine, de ses annexes et ses équipements. Les salles de restaurations maternelles, primaires et enseignantes ont été réaménagées avec la mise en place d'un self pour les primaires. Aujourd'hui, les repas « faits-maison » sont composés de 70% de produits bios et locaux. La municipalité remercie l'équipe du restaurant pour la qualité de ces plats plébiscités par les enfants.



Dénomination du groupe scolaire depuis 2019

Une grande partie de la toiture du bloc ouest de l'école a été équipée de panneaux photovoltaïques pour que Magné participe aussi au développement des énergies renouvelables. L'ensemble du groupe scolaire va faire l'objet d'une rénovation énergétique complète. Le programme pluriannuel est en cours d'instruction.

De 1993 à aujourd'hui, le groupe scolaire a perdu près de 200 élèves. La situation actuelle de l'école de Magné en termes d'effectif est la suivante : 190 élèves inscrits pour la rentrée 2025...



Bon anniversaire à notre école !

La municipalité, les agents, les enseignants et l'association des parents d'élèves se mobilisent pour préparer la célébration de cet événement lors de la fête de l'école du 28 juin 2025 à l'espace Festiv'été.

Toutes les personnes intéressées pour travailler et échanger sur le thème de « l'école, il y a cinquante ans » sont les bienvenues pour préparer cette fête que nous espérons mémorable. Nous recherchons des documents, anecdotes, photos pour les faire partager au plus grand nombre. Merci de les déposer à l'accueil de la mairie avec vos coordonnées.

AGENDA*

- 29/12** - Corrida internationale de Magné. (*Magné Sports*)
- 31/12** - Réveillon solidaire « tiré du panier ». Salle omnisports. (*CSCM*)
- 08/01** - Don du sang. Salle polyvalente. (*Amicale des donneurs de sang de Magné-Coulon*)
- 12/01** - Dimanche au marais - Concert avec le groupe « Grain de Sel ». CSCM. (*Lire et délire*)
- 17/01** - Cérémonie des voeux. Salle polyvalente.
- 19/01** - Repas des aînés. Salle polyvalente.
- 07, 08, 09, 13, 14 et 15/03** - Théâtre « Féminines » de Pauline Bureau. Salle polyvalente (*Théâtre du Marais perdu*)
- 21/03** - Printemps des poètes. Four Pontet. (*Lire et délire*)
- 22/03** - Concert de chansons françaises avec le groupe Melsin'pop. Four Pontet. (*Lire et délire*)
- Soirée Blind-test. Salle des fêtes de Coulon. (*FCVV*)
- 29/03** - Évènement festif « Ethiopiennes 2025 ». Salle polyvalente (*Une école pour Kibur*)
- 05/04** - Randonnée guidée à Paris. (*Les randonneurs du Marais*)
- 06/04** - Carnaval de l'école. (*APE*)
- 11/04** - Théâtre d'improvisation. Salle polyvalente. (*CSCM*)
- 13/04** - Destockage de livres. Salle polyvalente. (*Lire et délire*)
- Chasse à l'œuf. (*APE*)
- 08/05** - Commémoration du 18 mai 1945
- 17/05** - Concert chorale. Salle polyvalente. (*Chorale Grain de phonie*)
- 18/05** - « Vide ta chambre ». (*APE*)
- 21/05** - Don du sang. Salle polyvalente. (*Amicale des donneurs de sang de Magné-Coulon*)
- 23/05** - Apéro-concert du printemps. Espace Festiv'été. (*FCVV*)
- Du 1er au 05/06** - Séjour randonnées entre Cotes d'Armor et d'Emeraude (*Les randonneurs du Marais*)
- 20/06** - Apéro-concert de l'été. Espace Festiv'été. (*FCVV*)
- 21/06** - Fête de la musique. Espace Festiv'été. (*FCVV*)
- 28/06** - Fête de l'école - 50 ans du groupe scolaire « Les Hirondelles ». Espace Festiv'été. (*APE et Municipalité*)

LES ACTUALITÉS DE LA COMMUNE

Retrouvez toute l'information de la commune sur



IntraMuros



Facebook :
Commune de Magné



Site internet :
<https://www.ville-magne.fr>

